



**HAL**  
open science

# L'organisation des grammaires françaises et l'étude de la forme des mots dans la première moitié du XIXe siècle

Bérengère Bouard

► **To cite this version:**

Bérengère Bouard. L'organisation des grammaires françaises et l'étude de la forme des mots dans la première moitié du XIXe siècle. Sylvie Archaimbault; Jean-Marie Fournier; Valérie Raby. Penser l'histoire des savoirs linguistiques. Hommage à Sylvain Auroux, ENS éditions, pp.367-379, 2014, collection Langages, 978-2-84788-417-3. hal-01117605

**HAL Id: hal-01117605**

**<https://hal.science/hal-01117605v1>**

Submitted on 9 Mar 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# L'organisation des grammaires françaises et l'étude de la forme des mots dans la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle

---

*Bérenghère Bouard*

Cette contribution s'intéresse à la délimitation et à la dénomination des domaines qui étudient la forme des mots dans les grammaires françaises de la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle. Celles-ci se situent à la charnière entre la grammaire savante de l'âge classique et la grammaire scolaire. Beauzée et Larousse représentent pour cela les deux bornes de notre étude. Nous rappelons brièvement, en guise d'introduction, leur place dans l'histoire de la lexicologie et de la morphologie. Beauzée distingue deux parties dans la grammaire : l'« Orthologie » (qui traite de la parole) et l'« Orthographe » (qui traite de l'écriture), chacune se subdivisant en deux volets : l'« orthologie » comprend la « lexicologie » et la « syntaxe », tandis que l'« orthographe » comprend la « lexicographie » et la « logographie » (Beauzée 1757, p. 843-844). La « lexicologie » est définie comme une partie de la grammaire générale, contenant « des principes raisonnés communs à toutes les langues », et son objet est « tout ce qui concerne la connoissance des mots » (*ibid.*, p. 843) considérés sous trois points de vue : phonique (le « matériel »), sémantique (la « valeur »<sup>1</sup>) et morphologique (l'« étymologie »<sup>2</sup>) ; elle englobe ainsi les variations morphologiques liées à la flexion comme à la formation des mots. La « lexicographie » concerne « l'ortographe des mots » et a comme but « de prescrire les règles

1. Beauzée distingue « dans la valeur des mots trois sens différents » ; le « sens fondamental », le « sens spécifique » et le « sens accidentel », qui recouvre les variations flexionnelles en genre, cas, nombre, personne, temps, modes etc. (Beauzée 1757, p. 844).
2. Elle étudie la « formation des mots » par « dérivation » ou par « composition », et « la connoissance de ses racines » (Beauzée 1757, p. 843).

convenables pour représenter le matériel des mots » (*ibid.*, p. 845). La délimitation de ces deux champs de la grammaire centrés sur le mot et sa forme ainsi que le choix du terme de « lexicologie », contre celui de « vocabulaire » qui ne désigne que « le catalogue des mots d'une langue » (*ibid.*, p. 843)<sup>3</sup>, constituent une étape majeure dans l'histoire du partage de la matière grammaticale<sup>4</sup>. L'entreprise d'approche globale du lexique de Larousse, centrée avant tout sur le sens (Bisconti 2010, p. 88-89), joue le rôle d'une autre étape (Delesalle 2002) car « jusqu'à la seconde moitié du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, ni l'école ni le collègue ne s'intéressent systématiquement au lexique du français » (Chervel 2008, p. 389). En effet, dès lors le terme de « lexicologie », « assez peu usité au début du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle », connaît « une nouvelle fortune dans le champ scolaire ». La « série de manuels de Pierre Larousse » inaugurée en 1851 entraîne le développement d'« un savoir scolaire » (Branca et Savatovsky 2007, p. 356). Mais, après lui, « le terme même de lexicologie cesse de figurer dans les titres des grammaires » (*ibid.*, p. 356) jusqu'à Ferdinand Buisson qui préfère parler d'« étude du vocabulaire » (Buisson 1886, p. 1570-1571)<sup>5</sup>. La morphologie dérivationnelle n'entre dans l'enseignement moyen qu'à partir des années 1860 « en diffusant les notions de radical et de terminaison » (Chervel 2008, p. 317), puis dans le primaire après 1870 (Bourquin 1979, p. 60)<sup>6</sup> ou 1880 avec une série de concepts associés : radical, suffixe et préfixe, désinences, mots dérivés et composés (Chervel 2008, p. 389)<sup>7</sup>. Dans cet article, nous allons précisément nous concentrer sur le devenir de la « lexicologie » dans les grammaires françaises parues dans ce moment d'entre-deux ; y a-t-il vraiment eu oubli de la « lexicologie » après Beauzée (1757) et jusqu'à Larousse (1851) ? Notre corpus d'étude, constitué de grammaires scolaires et de grammaires savantes, montre différentes tentatives de séparation et de désignation des domaines de la grammaire s'intéressant à la forme des mots, issues de plusieurs mouvements ou écoles : le mouvement Idéologique initié par Destutt de Tracy, la Société grammaticale et les prolongements de la grammaire générale. Cependant, le plus

3. Beauzée mentionne l'abbé Gabriel Girard (1747), à l'origine du terme, et Duclos.

4. Nous laissons de côté l'héritage gréco-latin et renvoyons à l'article de Kaltz et Leclercq (à paraître) pour une synthèse sur l'étude la formation des mots depuis les origines jusqu'au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle.

5. Buisson suit ici le Père Grégoire Girard (1845-1848) mais il mentionne aussi « l'étude sur la signification des mots » de Michel (1858) et identifie deux précurseurs de la « lexicologie » : Butet de la Sarthe (vu comme l'inventeur du terme) et Boniface (1825). L'expression s'impose avec l'arrêté du 26 juillet 1909.

6. Se demandant « quelles sont les raisons qui rendent compte, sur le plan de l'épistémologie, de cette longue séparation de la grammaire et de la construction des mots », il déclare que « les rares ouvrages scolaires qui en traitent avant cette date ne sont pas des grammaires » (Bourquin 1979, p. 60).

7. Même si certains grammairiens ont auparavant tenté d'intégrer « la dérivation comme élément central de structuration du lexique » (Branca et Savatovsky 2007, p. 364).

souvent, l'influence de ces mouvements est conjointe, chronologiquement, car ils se superposent et ils ont tous en commun une visée didactique.

## Les enseignants de l'école idéologique

Le néologisme « idéologie » formé par Destutt de Tracy désigne une nouvelle discipline : la « sciences des idées », qui doit précéder la grammaire ou « science des signes » dans le programme des écoles centrales où elle est enseignée, de leur création en 1795 à leur fermeture en 1803. Pourtant, Destutt de Tracy ne renomme pas les parties de la grammaire ; sa description des « Éléments de la proposition » suit le plan de présentation des parties du discours. Ainsi, les enseignants idéologues reprennent le plus souvent la partie « idéologie » en tête de leur cours tout en formant de nouveaux termes pour désigner les autres parties de la grammaire, comme Lemare qui distingue neuf parties qui sont autant de « manières » dont la grammaire considère les mots (Lemare 1817, p. 2). La première, l'« idéologie », appréhende les mots « sous le rapport des idées fondamentales », c'est-à-dire selon « leur nature et leurs subdivisions » (*ibid.*, p. 31) puis « sous le rapport des idées accessoires » ou « modifications », c'est-à-dire selon le nombre, le genre, le cas, le degré, la voix, le mode, le temps, la personne (*ibid.*, p. 61), alors que la deuxième partie appelée « lexicographie » porte sur la graphie des lexèmes<sup>8</sup>. Lemare se situe dans le prolongement de Beauzée dont la « lexicographie » s'attachait à la graphie des mots, mais il préfère un autre terme, celui de « lexicographie », dont il semble être l'inventeur. Par ailleurs, il ne reprend pas l'idée d'une partie de la grammaire centrée sur le mot mais intègre l'étude des variations flexionnelles à la partie « lexicographique » centrée sur l'orthographe des mots. Lemare divise en effet la « lexicographie » en deux sous-parties ; premièrement, la « lexicographie absolue » ou « orthographe dite d'usage »<sup>9</sup>, qui concerne la graphie du « corps des mots » (comme « joaillier, charron, appréhender ») ou « partie fondamentale des mots par laquelle ils désignent telle ou telle substance, telle ou telle qualité ou action » (*ibid.*, p. 171), deuxièmement, la « lexicographie relative » dite « orthographe de principes », qui décrit les variations graphiques des mots pour exprimer « les différents rapports accessoires de nombre, de personne, de temps, etc. » (p. 172) comme « lorsqu'on ajoute un S à joaillier, à catarrhe, à bizarre, quand on veut les pluraliser » (p. 171). Enfin, la formation

8. Les autres parties sont « la prononciation et la prosodie », « la syntaxe », « la construction », « la ponctuation », « les tropes », « l'étymologie » et la « versification ».

9. Dans cette partie, il fait la liste des mots réguliers et irréguliers et énonce cent vingt-cinq règles classées.

des mots continue d'être traitée dans la partie « Étymologie » (*ibid.*, p. 3-4)<sup>10</sup>. Lemare associe donc l'étude des variations flexionnelles à celles de la graphie du radical via la création de la « lexigraphie absolue » qu'il présente comme une nouveauté<sup>11</sup> et comme une nécessité avant l'étude des « formes relatives » (*ibid.*, p. 172). En somme, Lemare traite la variation morphologique selon une approche catégorielle influencée par l'Idéologie, mais il est surtout guidé par la préoccupation orthographique<sup>12</sup> qui justifie la création d'une nouvelle partie de la grammaire appelée « lexigraphie », rassemblant l'étude du radical et des variations flexionnelles. La réorganisation proposée par Lemare et le terme de « lexigraphie » ne se transmettent pas. Certains membres de la Société Grammaticale avancent d'autres configurations pour l'étude de la forme des mots, davantage centrées sur l'unité lexicale et son analyse que sur sa graphie.

## Les innovations des membres de la Société grammaticale

La Société grammaticale de Paris comprend de nombreux membres qui débattent de différentes problématiques ayant trait à la langue ou à l'enseignement<sup>13</sup>. Ils expriment une forte volonté de réforme qui se traduit par une remise en question du système des parties du discours, un refus de la décomposition du verbe, une redéfinition de la proposition, mais aussi par une refonte des domaines de la grammaire. Prenons deux exemples : Butet de la Sarthe et Boniface.

### Butet de la Sarthe

Après Beauzée, Butet de la Sarthe semble être le premier à réutiliser le terme de « lexicologie » au sens d'étude du lexique. Il publie en effet un « cours complet de lexicographie et de lexicologie » (1801) qui résulte de la mise en place avec les classes de son école d'une méthode particulière issue des sciences

10. Elle montre « l'origine des mots, leurs altérations, leur distribution en familles, etc. » (Lemare 1817, p. 2-4).
11. La « lexicographie » de Beauzée visait aussi « l'orthographe des mots » (Beauzée 1757, p. 845) et l'élaboration de la distinction entre deux types d'orthographe semble ancienne, mais « L'enseignement de l'orthographe d'usage reste au *xix*<sup>e</sup> siècle le point noir de la didactique : rien n'est fait pour elle, alors que l'enseignement de l'orthographe grammaticale n'a cessé de progresser » (Chervel 2008, p. 317).
12. L'« idéologie » et la « lexigraphie » occupent 440 pages soit quasiment tout le premier volume.
13. Les procès-verbaux des séances de la Société sont publiés (Vanier 1818) et les thèses des sociétaires sont exposées dans le *Journal grammatical* (Auroux, 1982, Saint-Gérard, 1996) et dans divers ouvrages grammaticaux.

naturelles et appliquée à la langue<sup>14</sup> ; « calquée sur l'ensemble des loix relatives à la composition et à la décomposition », elle distribue les mots « par *Ordres, Classes, Genres, Sortes et Variétés* » selon « les rapports de similitude ou de différence que présentent les éléments des mots dans leur signification et les caractères distinctifs que l'on remarque dans la diversité de leurs formes extérieures » (Butet de la Sarthe 1801a, préface, p. 1). Cette nouvelle discipline repose donc bien sur l'analyse morphologique des mots et la « connaissance analytique » qui se déduit de « la valeur isolée de chacun d'eux » (*ibid.*, p. 4-5) selon la valeur des « parties qui les composent » :

[...] ces mots doivent représenter une, deux, ou trois idées communes, selon que l'on remarque en eux, une, deux ou trois mêmes parties ; c'est ainsi par exemple, que *prenable* et *faisable*, ayant une partie commune, *able*, ont une idée commune, celle de *pouvoir être pris* dans le premier cas, fait dans le second. *Solvabilité*, *affabilité*, ont deux parties et deux idées communes, car l'un signifie *la qualité abstraite de pouvoir être délié*, et l'autre *la quantité abstraite de pouvoir être abordé par le moyen de la parole*, etc. Il en est de même pour les mots qui ont leurs parties initiales identiques, comme *concitoyen*, *confrère* ; *incontestable*, *inconvenant* etc. (Butet de la Sarthe 1801a, p. 15-16)

La « lexicologie » est en cela indissociable de la grammaire, centrée sur les classes de mots :

Je ne les ai pas rendues tellement distinctes, qu'elles dussent se suivre rigoureusement, sans se prêter un mutuel secours. Elles ont une portion commune dans le domaine des langues, et qu'il faut exploiter nécessairement avant de cultiver leurs propriétés respectives. Les différentes formes d'un mot sont pratiquement du ressort de la Lexicologie ; mais si ces formes ne se substituent les unes aux autres que par les rapports des mots en fonction du discours, elles appartiennent théoriquement à la Grammaire. Les *déclinaisons* et *conjugaisons* sont donc l'objet commun des notions préliminaires de ces deux sciences ; mais ces notions supposent connue la distinction des *parties d'oraison* entre elles ; distinction qu'on ne peut tenir que de la Grammaire. Cette science, comme on voit, doit ouvrir et terminer la carrière de la Lexicologie, qui lui fournit tous les matériaux nécessaires à la construction de l'édifice qu'elle doit élever. (*Ibid.*, p. 13-14)

Butet utilise par ailleurs un métalangage extrêmement construit : les mots peuvent être formés de « radicaux », de « prépositions » (partie à gauche des radicaux) et de « désinences » (partie à droite) ; ce sont des « polysyllabes ».

14. Il déclare qu'il aurait pu « intituler le second, *Philosophie lexicologique*, parce qu'il est à la science des mots, ce que sont à la connaissance graphique des plantes et à la science des affinités, la *Philosophie botanique* de Linné, et la *Philosophie chimique* de Fourcroy » (Butet de la Sarthe 1801a, préface p. 7).

Dès lors, il distingue trois constructions selon que la formation du mot se fait à l'aide de bases autonomes ou d'affixes (initiaux ou finaux). Premièrement, la construction est « radicale » quand la racine sert d'unité de base, on obtient alors une unité formée de plusieurs racines (avec deux racines c'est un « binôme », avec trois c'est un « trinôme »). La première racine est l'« initiatif » et la seconde est le « déclinatif », et les mots comportant le même terme initial ou final sont appelés « initiatifs » ou « déclinatifs » (Butet de la Sarthe 1801b, p. 29). Par exemple, les mots « malaise/malfaiteur/méprendre » sont des « binômes initiatifs », et « suicide/régicide/homicide », des « binômes déclinatifs ». À l'intérieur de cette catégorie des binômes, il distingue plusieurs « sous-ordres » selon la nature du terme initiatif (un adverbe dans « bienfait », un verbe dans « garde-manger ») ou déclinatif, et dans chaque sous-ordre, il distingue des « sous-genres » selon le sens. Butet fait donc ici la description de composés savants ou populaires. Deuxièmement, la construction est dite « prépositive » quand elle fait intervenir des préfixes appelés « prépositifs ». Il décrit la préfixation successive au moyen de « degrés » apparaissant dans différents sous-ordres. Enfin, la construction « postpositive » (*ibid.*, p. 26) utilise des « terminaisons » ou « désinences » ; elle recouvre la flexion verbale et adjectivo-nominale dans le premier cas, et la suffixation lexicale dans le second cas. En somme, Butet de la Sarthe circonscrit la « lexicologie » à l'analyse de la forme des mots à l'aide d'un système fondé à la fois sur la discrimination entre les différents procédés de formation (composition, dérivation, dérivation successive) ou de flexion des mots, et à la fois sur la hiérarchie entre unités morphologiques et unités de sens, et ce à l'aide d'un métalangage transparent. Cependant, cette méthode s'appuie sur le parallèle constant avec le latin<sup>15</sup> et « s'inscrit donc surtout dans le dispositif colingue d'un apprentissage coordonné du latin et du français » (Branca et Savatovsky 2007, p. 364). Butet explique en effet que le but de son cours est avant tout de « démontrer les rapports médiats ou immédiats de la langue française à la langue latine » (Butet de la Sarthe 1801a, p. 38) et de « connaître plus particulièrement la connexion de la langue française à la langue latine » (*ibid.*, p. 41). L'objet des leçons est ainsi de faire connaître aux élèves « les loix selon lesquelles on peut composer ou décomposer un polysyllabe demandé ou donné dans l'une ou l'autre des deux langues » afin qu'ils puissent :

1° étant donné le radical d'un mot et la valeur abstraite de toutes les parties initiales ou finales qui le composent, *construire* ce mot dans l'une ou l'autre des deux langues, 2° Etant donné un polysyllabe latin ou français, déterminer son radical et la valeur de toutes ses parties accessoires, de manière que la formule de sa composition soit celle de son analyse et sa définition même. (*Ibid.*, p. 14-15)

15. Le sous-titre de son ouvrage est « lexicographie latine et française ».

Par conséquent, Butet n'examine les mots français qu'après avoir observé leur origine latine (*ibid.*, p. 19) dans une partie préliminaire à la « lexicologie », appelée « lexicographie », qui retrace « les différens changemens matériels qu'ont éprouvé les mots français, depuis leur forme primitive jusqu'à leur état actuel » à l'aide de « quelques règles simples » (*ibid.*, p. 5)<sup>16</sup>. Le terme de « lexicographie » désigne donc chez Butet de la Sarthe la partie étymologique et historique de la « lexicologie » centrée sur l'analyse des mots (*ibid.*, p. 4). La méthode de Butet est appréciée par la commission de l'Instruction Publique (*ibid.*, p. 2) et généralisée sous forme d'un « essai expérimental » à d'autres écoles nationales de Paris (Butet de la Sarthe 1801a, p. 4). Pourtant, cette « lexicologie audacieuse » (Steuckardt 2009) demeure une tentative isolée et atypique ; elle est abandonnée dans les écoles et n'est pas développée non plus par les successeurs comme Lemare ou Boniface, chez qui le terme de « lexicologie » reçoit encore un autre sens.

### Alexandre Boniface

Élève de Domergue reprenant la présidence de la Société après la mort de son maître, lecteur de l'*Encyclopédie*, il connaît Lemare (Boniface 1831, p. 6) et est souvent pris comme modèle par Vanier ou Bescherelle. Il organise sa *Grammaire Française Méthodique et raisonnée d'après un nouveau plan* (1831) en cinq parties : après les « Notions métaphysiques », viennent la « Lexicologie » ou « classification des mots », puis la « Lexigraphie » ou « lexicographie » qui « traite de la formation du pluriel dans les substantifs, les pronoms et les adjectifs ; de la formation du féminin dans ces derniers ; des finales propres à chaque forme verbale ; selon la personne, le nombre, le mode et le temps : de la conjugaison des verbes, soit réguliers, soit irréguliers », enfin la « Syntaxe » et la « Ponctuation » (*ibid.*, p. 7-8). Plusieurs points sont à noter. Premièrement, le plan de Boniface resserre le contenu grammatical : on passe de neuf parties chez Lemare à cinq chez Boniface dont trois centrales : « lexicologie », « lexigraphie », « syntaxe ». Deuxièmement, le terme de « lexicologie » semble combler le vide laissé par la disparition de l'Idéologie pour désigner la partie de la grammaire étudiant les classes de mots. La « lexicologie » reçoit donc une acception très restreinte par rapport au sens englobant que lui donnait Beauzée : « expliquer tout ce qui concerne la connaissance des mots ». Troisièmement, le terme de « lexigraphie » ou « lexicographie »<sup>17</sup> est repris mais dans un autre sens encore que chez Beauzée (les règles pour orthographier) ou Lemare (l'étude de l'orthographe des mots) car ce domaine porte exclusivement sur les inflexions et désinences des parties du

16. On le trouve à une seule reprise.

17. On trouve à une seule reprise celui de « lexicographie » comme synonyme.

discours, c'est-à-dire sur la morphologie flexionnelle. Enfin, la préoccupation orthographique réapparaît dans la syntaxe, en relation avec les classes de mots puisque l'orthographe du substantif, de l'adjectif, du pronom est décrite en lien avec leur construction. Certaines zones de recoupement sont ainsi visibles entre la « lexigraphie » et la « syntaxe » (les règles d'accord pouvant être répétées) mais cela n'est pas systématique ; par exemple pour l'adjectif, la « lexicographie » décrit les modifications graphiques voulues par l'accord en genre et nombre avec le nom (Boniface 1831, p. 60-61), alors que la syntaxe énonce les règles d'accord et les cas particuliers (*ibid.*, 148-150). Au fond, sous l'instabilité terminologique, l'enjeu des divisions de Lemare ou de Boniface (à la suite de Beauzée) est de clarifier la distribution de la matière grammaticale et de séparer l'exposé des parties du discours, de l'étude de leur forme.

Cette instabilité transparaît aussi dans les articles des dictionnaires des membres de la société grammaticale. En 1836, dans le Dictionnaire de Vanier, les hésitations semblent effacées ; la « lexigraphie » (*de Lemare* ou de Boniface) n'est pas mentionnée et la « lexicographie » comme « art de faire des dictionnaires » *versus* la « lexicologie » comme « Science dont le but est de faire connaître la valeur des mots » (Vanier 1836, p. 385) sont bien distinguées en leur sens moderne. En revanche, en 1841, dans le dictionnaire de Boiste revu par Charles Nodier, on retrouve l'acception large beauzéenne de la « lexicologie » comme « science qui embrasse tout ce qui concerne les langues : science des mots ; traité sur les mots » et les inventions de Lemare sont signalées comme telles : « Lexigraphie : formation des mots [Lemare]. Lexigraphier : décliner, conjuguer les verbes [Lemare] » (Boiste 1841, p. 427).

En parallèle des travaux des membres de la Société Grammaticale, des grammaires générales continuent de paraître ; elles se rattachent d'une façon ou d'une autre<sup>18</sup>, par leur titre mais aussi par certains contenus, au programme de la grammaire générale (Bourquin 2005, Bouard 2009) tout en s'opposant au contenu de la première grammaire scolaire. Nous prenons l'exemple de Bernard Jullien.

## Le rôle des grammaires générales tardives

Dans sa *Grammaire Générale*<sup>19</sup> (1832), Bernard Jullien rebaptise les domaines de la grammaire mais il évacue les divers termes formés sur « lexis »,

18. Saint-Gérard considère que l'adjectif « général » prend un autre sens (Saint-Gérard 2005) et Savatovsky déclare qu'au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle l'expression de « grammaire générale » devient « opaque, plus ou moins figée » à mesure qu'on s'éloigne « de l'horizon théorique et pédagogique tracé par la philosophie du langage de l'âge classique » (Savatovsky 2005, p. 249).

19. Elle se veut aussi grammaire scolaire, son sous-titre est « abrégé de grammaire française ».

choisit d'autres composés grecs et propose une quadripartition différente. Ainsi, la grammaire, puisqu'elle réside dans la « science des éléments », est renommée « stichologie » (à partir de « stoicheia » signifiant « éléments ») et elle comprend quatre parties :

1° la connaissance des lettres et de leur prononciation, et par conséquent la lecture, l'écriture et l'orthographe absolue ; c'est ce que je nomme la *Grammatologie* (*grammata* : lettres) ; 2° la connaissance des désinences des mots selon l'espèce à laquelle ils appartiennent ; c'est ce que je désigne sous le nom de *Ptoséologie* (*ptosis* : cas, chute, désinence) ; l'étude des mots dans leurs familles et en tant que plusieurs se rattachent à une même origine ; c'est là l'*Étymologie* (*etymos* : vrai, véritable) ; l'étude des règles d'après lesquelles les mots doivent se ranger et se construire pour former des phrases correctes ; c'est l'objet de la *Phraséologie* (*phrasis* : phrase, élocution). (Jullien 1832, p. 1)

La première partie, la « grammatologie », qui étudie les lettres et leur prononciation, passe en revue la prononciation, la ponctuation, l'alphabet. La deuxième, la « ptoséologie », qui étudie les mots « dans leurs formes spécifiques » (*ibid.*), classe les mots en trois genres : noms, verbes et « ligatifs ». Jullien y étudie les marques de flexion ou « désinences » selon les classes de mots, mais il y oppose aussi les « mots simples et indécomposables » aux « noms ou mots réunis ou composés de deux ou plusieurs autres réunis entre eux séparés ou pas par un trait d'union », comme « coffre-fort » (*ibid.*, p. 16-17), correspondant aux mots composés. Dans la troisième partie, l'« étymologie » qui s'occupe des mots « dans leurs familles » (*ibid.*, p. 52), Jullien décrit la formation des mots par préfixation d'une part, c'est ce qu'il nomme « composition » (*ibid.*, p. 55)<sup>20</sup> et les mots préfixés sont appelés « composés », et par suffixation d'autre part, c'est ce qu'il nomme « dérivation » et les mots suffixés sont appelés « dérivés » (*ibid.*, p. 53)<sup>21</sup>. Il donne un exemple :

Ce mot *battre* est alors la *racine* de tous les autres, et ceux-ci s'en forment, comme on voit, ou par le changement de la syllabe finale, *battre*, *batement*, *batteur*, etc. alors ils se nomment dérivés ; ou par l'adjonction au commencement du mot de quelques particules, *combattre*, *débattre*, *rebattre*, etc., et dans ce cas, ce sont des *composés*. (*Ibid.*, p. 52)

Enfin, la « phraséologie », qui considère les mots « dans les phrases », contient différents chapitres sur la proposition, la construction (analytique/usuelle) et la syntaxe (d'identité/du régime). En somme, l'étude de la forme des mots est présentée à l'aide de deux volets qui séparent bien la morphologie flexionnelle, de la morphologie lexicale (dérivation préfixale et suffixale). Le premier volet,

20. Elle se fait à l'aide de l'adjonction de « préfixes » dont il donne une liste (Jullien 1832, p. 54).

21. Elle se fait à l'aide de « terminaisons » (Jullien 1832, p. 52-54).

la « ptoséologie », conserve l'approche catégorielle de la variation formelle, et l'autre, « l'étymologie », décrit le procédé de préfixation, appelé « composition », et celui de suffixation, appelé « dérivation »<sup>22</sup>. Mais Jullien ne reprend pas l'idée d'un domaine grammatical centré sur l'étude du mot, ni le terme de « lexicologie ». Au fond, sous de nouvelles étiquettes terminologiques, cette quadripartition qui traite la flexion avec les parties du discours et la formation des mots dans l'étymologie n'innove pas. Jullien abandonne ce système dans son *Cours raisonné de langue française* (1852) à visée plus pratique et scolaire<sup>23</sup>, même si on retrouve des développements communs à propos des mots « primitif », « composé » (Jullien 1852, p. 191) et « dérivé » (*ibid.*, p. 152).

Pour conclure, nous pouvons dire qu'il n'y a pas d'oubli ou de disparition de la « lexicologie » dans les grammaires françaises du début du xix<sup>e</sup> siècle. Le terme apparaît dans un réseau terminologique relatif à l'étude de la forme des mots, en relation avec d'autres, comme ceux de « lexicographie » ou de « lexicographie » qui traitent soit de l'orthographe chez Lemare reprenant Beauzée, soit de l'histoire des mots chez Butet de la Sarthe, soit de la morphologie flexionnelle chez Boniface. Le terme même de « lexicologie », quand il est employé, reçoit une acception générale incluant l'étude de la flexion, de la dérivation et du sens, comme chez Beauzée et Butet de la Sarthe, celle-ci est centrée sur l'étude du mot (distincte de la classification des mots qui relève de la grammaire chez Butet de la Sarthe) et on la retrouve dans les dictionnaires grammaticaux. Mais ce sens n'est pas fixé, puisque Boniface entend par « lexicologie » l'étude de la classification des mots, face à la « lexicographie » qui énumère les variations flexionnelles. Jullien propose encore une autre configuration qui se démarque des autres du point de vue terminologique (notamment par la « ptoséologie » qui renvoie à la flexion) mais qui reste traditionnelle du point de vue de la répartition des contenus. Finalement, les facteurs qui orientent l'organisation de la matière grammaticale, en particulier l'étude de la forme des mots, dans les grammaires françaises du début du xix<sup>e</sup> siècle, sont divers : il peut s'agir de la préoccupation orthographique (de façon exclusive comme chez Lemare), de la division traditionnelle en classes de mots, ou encore d'une volonté de théorisation de la description de l'unité mot. Ceci s'explique par le rôle d'intermédiaire qu'elles jouent. D'un côté, elles assurent les relais des thèses de la grammaire générale en répercutant les innovations de Beauzée, d'un autre, elles servent de laboratoire critique à la première grammaire scolaire, notamment via la société grammaticale ou certains grammairiens réformateurs comme Jullien.

22. Comme c'était le cas chez Beauzée à l'intérieur de la partie « lexicologie ».

23. Destiné au second degré, il s'organise en leçons autour de règles.

L'hétérogénéité de la macrostructure des grammaires françaises dans la première moitié du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse des contenus ou de la terminologie<sup>24</sup>, s'explique par leur place dans l'histoire ; elles sont à la croisée des traditions et des mouvements :

- 1) le classement en parties du discours issu de la tradition latine paraît insuffisant et inadapté au français ;
- 2) dans le même temps, avec le développement de la grammaire scolaire, il faut ordonner et organiser la matière grammaticale (notamment la graphie des mots) dans un but d'enseignement ;
- 3) la doctrine de l'Idéologie disparaît avec les écoles centrales et, dès les années 1815, la première grammaire scolaire est critiquée ;
- 4) enfin, la grammaire générale continue à servir de modèle mais dans une moindre mesure.

Le concept de grammaire est susceptible « d'appréhensions différentes » ; pour Port-Royal « la grammaire est l'art de parler », pour l'*Encyclopédie* « c'est la science de la parole écrite ou parlée » (Auroux 1973, p. 30) et elle « s'étend jusqu'à devenir l'étude générale d'un champ d'objets : l'étymologie, les tropes, la synonymie en seront des parties importantes » (p. 31). Au début du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, on ne peut qu'observer la difficulté des grammairiens à définir leurs objets et à organiser le champ grammatical, au carrefour de la grammaire savante et de la grammaire scolaire.

## Références primaires

- Beauzée Nicolas, 1757, article « Grammaire » de l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres. Mis en ordre et publié par Diderot et par d'Alembert, nouvelle impression en fac-similé de la première édition de 1751-1780, Stuttgart-Bad Cannstatt, Friedrich Frommann Verlag-Gunter Holzboog, t. VII, p. 841-847, 1995.
- Boniface Alexandre, 1831 [1829], *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée rédigée d'après un nouveau plan, et fondée sur un grand nombre de faits et sur l'autorité des grammairiens les plus connus*, Paris, A. Johanneau.
- Boiste Pierre Claude Victor, 1841, *Dictionnaire universel de la langue française avec le latin et l'étymologie, extrait comparatif, concordance, critique et supplément de tous les dictionnaires français ; Manuel encyclopédique de grammaire, d'orthographe, de vieux langage et de néologie*, Paris, Firmin Didot, Rey et Gravier.
- Buisson Ferdinand, 1886, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, première partie, tome 2 (G-N), Paris, Hachette.

24. Cette instabilité est aussi visible dans les diverses classifications des parties du discours (Reuillon-Blanquet 2005, Bouard soumis).

- Butet de la Sarthe Pierre Roland François, 1801a, *Abrégé d'un cours complet de lexicographie à l'usage des élèves de la cinquième classe de l'École polytechnique*, Paris, Crapelet.
- 1801b, *Abrégé d'un cours complet de lexicologie à l'usage des élèves de la quatrième classe de l'École polytechnique*, Paris, A. Renouard.
- Destutt Comte de Tracy A. L. C. [1817] *Éléments d'idéologie*, 1<sup>re</sup> partie : *Idéologie proprement dite*, 2<sup>de</sup> partie : *Grammaire*, Paris, Courcier, Paris, Vrin, 1970.
- Jullien Bernard, 1832, *Grammaire Générale abrégé de grammaire française*, Dieppe, Madame Veuve.
- 1852, *Cours raisonné de langue française, deuxième degré, ou Traité complet de grammaire française*, Paris, Hachette.
- Lemare Pierre-Alexandre, 1817 [1807], *Cours pratique et théorique de langue française divisé en neuf parties, savoir Idéologie, Lexigraphie, prononciation, syntaxe, construction, ponctuation, tropes ou sens des mots, étymologie, versification*, Paris, l'auteur.
- Vanier Victor-Augustin, 1836, *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*, Paris, l'auteur.
- Vanier Victor-Augustin, Lemare, Butet, Perrier, Scott de Martinville, etc., 1818-1820, *Annales de grammaire par la Société Grammaticale de Paris*, t. 1<sup>er</sup>, Paris, Béchet.

## Références secondaires

- Auroux Sylvain, 1973, *L'Encyclopédie, Grammaire et Langue au xviii<sup>e</sup> siècle*, édition présentée et commentée des articles « Grammaire » et « Langue » de *l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, rédigés par Nicolas Beauzée et Jacques Philippe Augustin Douchet, Tours, Mame (Série bleue, Linguistique, 3).
- Auroux Sylvain et Dougnac Françoise, Hordé Tristan, 1982, « Les premiers périodiques linguistiques français (1784-1840) », *Histoire Épistémologie Langage* 4/1, p. 117-132.
- Bisconti Valentina, 2010, *Le sens en partage : outils linguistiques et approches théoriques fin xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, université Sorbonne Nouvelle et Università del Salento, sous la direction de Christian Puech et Rosalba Guérini, Lille, ARDT. Bouard
- Bérenghère, 2009, « La syntaxe dans la grammaire générale au xix<sup>e</sup> siècle : structure de la proposition et transitivité », *Language and History*, 52/1, p. 3-25.
- soumis, « Les parties du discours dans la grammaire générale française (1751-1863) », proposition de communication soumise, ICHOLS (International Conference on the History of Language Sciences) XIII, Universidade de Trás-os-Montes e Alto Douro (UTAD), Vila Real, Portugal, 25-29 août 2014.
- Bourquin Jacques dir., 2005, *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au xix<sup>e</sup> siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- 1979, « La place et la fonction de la morphologie dérivationnelle dans la grammaire scolaire au xix<sup>e</sup> siècle », *Langue française* 41, p. 60-76.

- Branca Rosoff Sonia, Savatovsky, Dan, 2007, « La lexicologie, un savoir scolarisable ? », Kibbee éd., *History of Linguistics 2005, Selected papers from ICHoLS X, 1-5 septembre 2005, Urbana-Champaign, Illinois*, D. A. Kibbee éd., Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins (SiHoLS 112) , p. 357-371.
- Chervel André, 2008, *Histoire de l'enseignement du français du xvii<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle*, Retz (Les Usuels).
- Delesalle Simone, 2002, « Les lexicologies et la lexicographie », actes du colloque *Pierre Larousse : Du Grand Dictionnaire au Petit Larousse*, J. Pruvost J. et M. Guilpain-Giraud éd., Paris, Honoré Champion, p. 129-141.
- Kaltz Barbara, Leclercq Odile (à paraître), « Research on word-formation from its beginning to the 19<sup>th</sup> century », *Word Formation, An international handbook of the languages in Europe (HSK)*, Müller Peter O., Ohnheiser Ingeborg, Olsen Susan, Rainer Franz éd., Berlin/New-York, Walter de Gruyter.
- Reuillon-Blanquet Michèle, 2005, « Vive controverse autour du système binaire et du système trinaire Lemare, Destuttde Tracy, Vanier, Michel, Lemeneur-Doray », dans J. Bourquin dir., p. 151-165.
- Saint-Gérard Jacques-Philippe, 1996, « L'exemple d'une revue : le journal grammatical et didactique de la langue française (1826-1840) », *Travaux de linguistique*, n° 33, p. 91-114.
- 2005, « Le général de la pensée du langage : entre grammaire et dictionnaire au xix<sup>e</sup> siècle », dans J. Bourquin dir., p. 15-42.
- Savatovsky Dan, 2005, « Une grammaire générale des langues comparées », dans J. Bourquin dir., p. 249-266.
- Steuckardt Agnès, 2009, « Le lexique avant et après la Révolution française. Essai de périodisation. Génération et périodisation », conférence invitée au Groupe d'études en histoire de la langue française GEHLF (texte non publié).